

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue **le lundi 30 octobre 2023**
à **12 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame Denise Bergeron, conseillère

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et approbation dudit procès-verbal
3. Demande de dérogation mineure – Réduction de la marge avant secondaire d'un lot à subdiviser en deux – Lot portant le numéro 1 720 708 du cadastre du Québec
4. Demande de dérogation mineure – Réduction de la profondeur minimale d'un lot à subdiviser en deux – Lot portant le numéro 1 720 44 du cadastre du Québec
5. Autorisation de signature – Contrat de travail
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 12 HEURES

2023-10-314 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'ouvrir la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 à 12 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-315 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-316 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT SECONDAIRE D'UN LOT À SUBDIVISER EN DEUX - LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 720 708 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot portant le numéro 1 720 708 du cadastre du Québec, à l'intersection du 3^e Boulevard et de la 42^e Avenue;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 6 septembre 2023, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 13 octobre 2023, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder la dérogation mineure demandée pour le lot portant le numéro 1 720 708, à l'intersection du 3^e Boulevard et de la 42^e Avenue, afin de permettre la réduction de la marge avant secondaire de 7,60 m à 5,50 m sur le futur lot de coin en vue de la construction de deux habitations unifamiliales isolées sur les deux lots à créer à même le lot portant le numéro 1 720 708 du cadastre du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Arrivée de M. Hugo Gendreau à la séance.

2023-10-317

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RÉDUCTION DE LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT À SUBDIVISER EN DEUX - LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 720 443 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot portant le numéro 1 720 443 du cadastre du Québec, situé au 60, place Terrasse-Boucher;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 6 septembre 2023, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 13 octobre 2023, il est

PROPOSÉ PAR	Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'accorder la dérogation mineure demandée pour le lot portant le numéro 1 720 443 afin de permettre la réduction de la profondeur minimale de 30 m à 29,44 m pour deux lots à créer à même le lot existant portant le numéro 1 720 443 du cadastre du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-318

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant le processus d'embauche pour le poste de chef de division des Travaux publics mené par la firme « AURAY Leadership » (RCGT);

Considérant la recommandation du comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR	Diane Boyer
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, ainsi que le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Philippe Renaud, à titre de chef de division des Travaux publics.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-10-319

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 à 12 h 05.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE